

AFER EUROCROISSANCE

Support du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer

Reporting au 31 mars 2020



COMMENTAIRE DE GESTION

La performance d'Afer Eurocroissance au premier trimestre 2020 s'établit à -8,0 %. Cela nous ramène au niveau de valorisation de mars 2019. Cette performance est le résultat de la situation exceptionnelle que nous vivons. Au cours de ce trimestre, nous avons partiellement réduit notre exposition aux actifs risqués. Cependant, la gestion à terme propre à ce support nous permet de garder une partie des risques. Nous sommes donc bien positionnés pour bénéficier d'un rebond que nous espérons.

Concrètement, la gestion a privilégié le risque de crédit au risque action. Nous pensons que l'écartement des spreads que nous avons vécu va finir par se résorber à moyen terme notamment du fait de l'action des banques centrales. Nous avons aussi privilégié une sous-pondération sur le risque France. Nous sommes inquiets de l'impact de la crise actuelle sur les finances françaises.

Commentaire achevé de rédiger le 16 avril 2020 par Aviva Investors France.

Baromètre des marchés

Performance du 27/03/2019 au 25/03/2020

Eurostoxx50 ⁽¹⁾ dividendes nets réinvestis	- 13,47 % ⁽⁶⁾
CAC40 ⁽²⁾ dividendes nets réinvestis	- 14,49 % ⁽⁶⁾
Euro MTS 10-15 ans ⁽³⁾	+ 4,94 % ⁽⁶⁾
Eonia ⁽⁴⁾ capitalisé	- 0,42 % ⁽⁶⁾

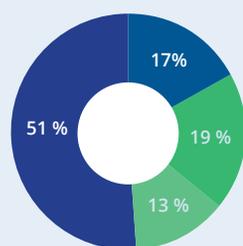
Niveau des taux au 25/03/2020

Taux Eonia	- 0,442 % ⁽⁶⁾
Taux Tec 10 ans ⁽⁵⁾	+ 0,206 % ⁽⁷⁾
Taux Tec 20 ans	+ 0,604 % ⁽⁷⁾
Taux Tec 30 ans	+ 0,839 % ⁽⁷⁾

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

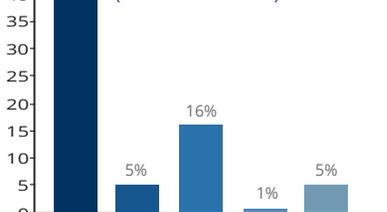
COMPOSITION DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE AU 25/03/2020

RÉPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



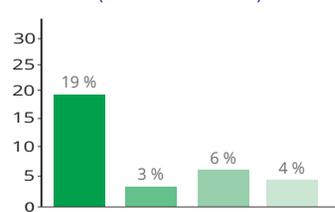
● Obligations ⁽⁸⁾	51 %
● OPC obligataires	17 %
● Immobilier (SCl)	19 %
● OPC actions	13 %

Détail des actifs obligataires (en % de l'actif total)



● Etats zone euro	41 %
● Etats émergents	5 %
● Entreprises notées AAA à BBB ⁽⁹⁾	16 %
● Entreprises notées BB+ et en-deçà	1 %
● Zone USA	5 %

Détail des actifs non obligataires (en % de l'actif total)



● Immobilier	19 %
● Actions européennes	3 %
● Actions internationales	6 %
● Actions de petites capitalisations boursières	4 %

COMMENTAIRE DE MARCHÉ

Les bourses mondiales ont entamé le début d'année 2020 dans le vert. Mais, la tendance s'est brutalement inversée à la mi-janvier avec l'arrivée du Covid-19 en Chine et sa propagation au reste du monde. Face à cette pandémie, de plus en plus de pays ont commencé à prendre des mesures de confinement pour endiguer la maladie. Et dès la fin du mois de février, les marchés mondiaux ont brutalement plongé, emportés par la crainte d'une récession mondiale provoquée par les mesures visant à ralentir la diffusion de la pandémie. En Europe comme aux Etats-Unis,

les actions ont enregistré leur pire trimestre depuis la crise financière de 2008 malgré le net rebond à la fin mars à la faveur des interventions - d'une ampleur sans précédent - des principales banques centrales et des gouvernements. Sur les marchés obligataires, les taux souverains se sont repliés jusqu'à début mars avant de reprendre de la hauteur. Le crédit a fortement souffert des craintes de récession.

Commentaire achevé de rédiger le 20 avril 2020 par Aviva Investors France.

(1) L'Eurostoxx 50 est un indice boursier constitué de 50 sociétés européennes les plus représentatives des pays de la zone euro.

(2) Le CAC 40 est un indice boursier constitué de 40 sociétés sélectionnées parmi les 100 plus importantes capitalisations boursières cotées à la Bourse de Paris.

(3) L'Euro MTS 10-15 ans est un indice représentatif de la performance des obligations d'état de la zone euro de maturités comprises entre 10 et 15 ans.

(4) L'Eonia (Euro OverNight Index Average) est un taux de référence des dépôts interbancaires pratiqués au jour le jour dans la zone euro.

(5) Le TEC10 est le Taux à Echéance Constante à 10 ans. Il représente le taux de rendement actuariel d'une Obligation Assimilable du Trésor (OAT) fictive d'échéance exactement égale à 10 ans. Le TEC 10 est obtenu par interpolation des taux sur le marché secondaire des OAT encadrant une maturité exacte de 10 ans. Source : Agence France Trésor

(6) Source : Datastream

(7) Source : Banque de France

(8) Poche comprenant des Obligations Assimilables du Trésor et des obligations d'entreprise

(9) Selon la norme Solvency II, il s'agit de la note médiane parmi les 3 notes attribuées chacune par les 3 agences principales de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings. Si on ne dispose des notes que de 2 agences, la note la moins bonne est retenue. Les entreprises notées BB+ et en-deçà correspondent aux obligations dites à « haut rendement » (ou « high yield »).

Sources : Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n°GP 97-114.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

AFER EUROCROISSANCE

Support du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer

Reporting au 31 mars 2020



ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE DE L'ACTIF DU SUPPORT (en base 100)



Du 22 juillet 2015⁽¹⁾ au 25 mars 2020, le support Afer Eurocroissance a réalisé une performance globale de + 11,23 %⁽²⁾ soit une performance annualisée de + 2,3 %⁽²⁾.

Du 27 mars 2019 au 25 mars 2020, le support Afer Eurocroissance a réalisé une performance globale de -1,52 %⁽²⁾.

La performance individuelle du support Afer Eurocroissance de chaque adhésion diffère de la performance globale du support Afer Eurocroissance. Elle est disponible sur l'Espace Sécurisé Adhérent sur www.afer.fr.

QUELQUES ILLUSTRATIONS DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

Hypothèse retenue : un versement brut de 10 204,08 €⁽³⁾ sur le support Afer Eurocroissance soit un investissement de 10 000 € net de frais sur versement.

	Date de valeur retenue pour l'investissement	Echéance choisie par l'adhérent	Montant de l'épargne au 25/03/2020	Performance ⁽⁴⁾ entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 25/03/2020	Performance ⁽⁴⁾ annualisée entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 25/03/2020
Adhérent A	22/07/2015	10 ans	11 114,35 €	11,14 %	2,28 %
Adhérent B	22/07/2015	20 ans	12 396,01 €	23,96 %	4,68 %
Adhérent C	30/12/2015	10 ans	11 322,47 €	13,22 %	2,97 %
Adhérent D	30/12/2015	20 ans	13 333,45 €	33,33 %	7,00 %
Adhérent E	28/12/2016	10 ans	10 727,71 €	7,28 %	2,18 %
Adhérent F	28/12/2016	20 ans	11 637,75 €	16,38 %	4,78 %
Adhérent G	27/12/2017	10 ans	10 471,36 €	4,71 %	2,07 %
Adhérent H	27/12/2017	20 ans	11 122,26 €	11,22 %	4,84 %
Adhérent I	26/12/2018	10 ans	10 580,44 €	5,80 %	4,62 %
Adhérent J	26/12/2018	20 ans	11 198,91 €	11,99 %	9,48 %
Adhérent K	27/03/2019	10 ans	10 222,31 €	2,22 %	2,22 %
Adhérent L	27/03/2019	20 ans	10 375,61 €	3,76 %	3,76 %

La performance de chaque investissement dépend de la date des versements sur le support Afer Eurocroissance et de la durée d'engagements choisie par l'adhérent lors de son premier investissement sur le support Afer Eurocroissance.

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage. Ainsi, avant l'échéance de la garantie, les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

(1) Le 22 juillet 2015 correspond à la première date de valorisation du support Afer Eurocroissance.

(2) Performance nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) 10 204,08 euros correspond au montant brut versé. En appliquant les frais sur versements de 2 %, on obtient un montant net investi de 10 000 euros. (détail du calcul : $10\,204,08 * (1 - 2\%) = 10\,000$).

(4) Performance nette de frais de gestion et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Sources : Aviva vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n° GP 97-114.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

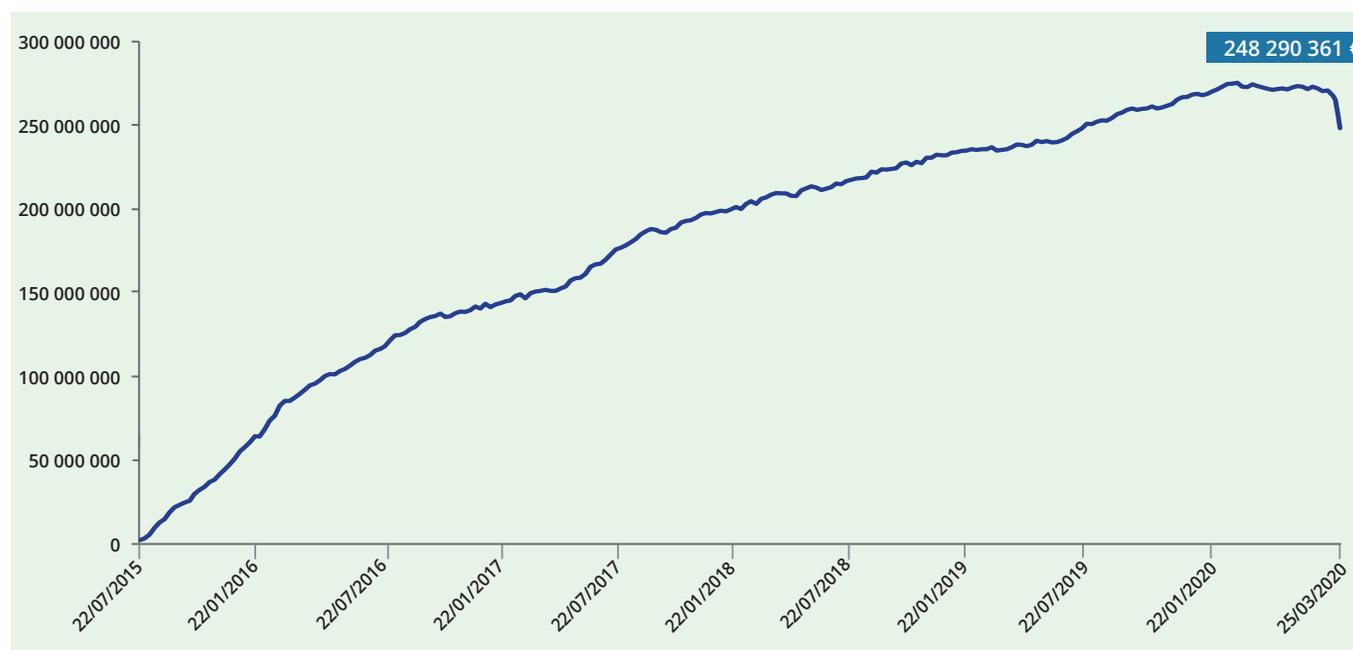
AFER EUROCROISSANCE

Support du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer

Reporting au 31 mars 2020



ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES ADHÉSIONS (en euros)⁽¹⁾



Au 25 mars 2020, l'encours⁽¹⁾ des contrats est de 248 290 361 euros.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES ADHÉSIONS⁽¹⁾

Provision mathématique	Provision de diversification	TOTAL
91 %	9 %	100 %

- La provision mathématique, par son actualisation régulière, permet d'atteindre le montant garanti à l'échéance.
- La provision de diversification constitue le principal « moteur de performance » de l'investissement du support Afer Eurocroissance.

VALEUR LIQUIDATIVE DE LA PART DE PROVISION DE DIVERSIFICATION

La dernière valeur connue de la part de provision de diversification au 31 mars 2020 s'établit à 101,3072 euros.

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100% des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage. Ainsi, avant l'échéance de la garantie, les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

(1) L'actif en représentation des engagements au passif est en valeur boursière.

Sources : Aviva vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n° GP 97-114.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

AFER EUROCROISSANCE

Support du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer

Reporting au 31 mars 2020



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

Description générale du support

- Une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage.
- Une durée des engagements au choix entre 10 ans (durée minimale) et 40 ans (durée maximale) par paliers d'un an.
- Un montant minimum par versement de 100 € quel que soit le mode de versement.
- Des coassureurs (Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite) qui s'engagent sur le nombre de parts de provision de diversification et sur une valeur minimale de la part, fixée à 1 €.
- Une valorisation réalisée de façon hebdomadaire.

Frais du contrat et coût de la garantie plancher applicables sur Afer Eurocroissance

- Des frais sur versements de 0 % depuis le 1^{er} septembre 2019, antérieurement 2 %.
- Des frais de gestion annuels de 0,89 %.
- Des frais de gestion financière compris dans les frais de gestion de l'adhésion.
- En cas de décès avant le 75^{ème} anniversaire de l'adhérent, le montant des sommes investies nettes de frais (sous déduction des rachats et des arbitrages) sur le support Afer Eurocroissance est garanti⁽¹⁾. Le coût annuel de la garantie plancher est de 0,055 % de l'épargne investie sur le support Afer Eurocroissance.

Participation aux résultats

Le montant de la participation aux résultats techniques est attribué chaque semaine au titre des adhésions investies dans ces engagements à date d'affectation, selon les modalités arrêtées par les coassureurs et l'Afer parmi l'une ou la combinaison des modalités suivantes :

- en provision de diversification, par revalorisation de la part ou par attribution de parts supplémentaires ;
- sous forme de dotation à la provision collective de diversification différée (PCDD), dans le respect de la réglementation ;
- en provision mathématique par la revalorisation des garanties au terme.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous reporter à la notice ou à l'annexe financière du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer relative aux engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

(1) Le contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer comporte une garantie complémentaire non optionnelle en cas de décès (garantie plancher) au titre de l'épargne investie sur les supports en Unités de compte et en engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification. Voir les modalités fixées au contrat.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

Aviva Vie – Société Anonyme d'assurance vie et de capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros – Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes – 732 020 805 R.C.S. Nanterre.

Aviva Epargne Retraite – Société Anonyme au capital de 553 879 451 euros – Entreprise régie par le Code des assurances – Siège Social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes – 378 741 722 R.C.S. Nanterre.

Aviva Investors France – Société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114 – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros – Siège social : 14 rue Roquépine, 75 008 Paris 335 133 229 RCS Paris.

Association Française d'Epargne et de Retraite – Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – 36 rue de Châteaudun – 75009 Paris.